

LEASYS

FOIRE
AUX
QUESTIONS



SOMMAIRE

01 Location Longue Durée à Particuliers

02 Location Longue Durée à Professionnels

03 Atout Services et Entretien

04 Assistance et remorquage

05 Assurance Perte Financière

06 Véhicule de remplacement

07 Carte carburant

08 MyLeasys

09 Pneumatiques

10 Assurance tous risques

1. QUESTIONS SUR MON VÉHICULE EN LOCATION LONGUE DURÉE À PARTICULIERS

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)



1. [Qu'est-ce que la Location Longue Durée à Particuliers ?](#)
2. [Quel type de véhicule puis-je choisir ?](#)
3. [Quelles sont les caractéristiques de la LLD à Particuliers ?](#)
4. [Quels sont les avantages de la LLD à Particuliers ?](#)
5. [Quelles sont les prestations incluses dans la LLD à Particuliers ?](#)
6. [Quelles prestations puis-je associer à un contrat de LLD à Particuliers ?](#)
7. [Quelle est la procédure à suivre pour restituer mon véhicule ?](#)

QU'EST-CE QUE LA LOCATION LONGUE DURÉE À PARTICULIERS ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 1**

La LLD à particuliers est une formule de location simple qui vous garantit une gestion optimale de votre budget automobile. En échange d'un loyer fixe, vous disposez d'un véhicule et selon vos souhaits nous nous chargeons de l'ensemble des prestations liées à son utilisation, entretien, assurance, etc.

QUEL TYPE DE VÉHICULE PUIS-JE CHOISIR ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 2**

Quel que soit le type de contrat en Location Longue Durée à particuliers, vous êtes libre de choisir n'importe quels véhicules des marques du groupe FCA :

- **Fiat**
- **Fiat Professional**
- **Abarth**
- **Alfa Romeo**
- **Jeep**

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LLD À PARTICULIERS ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 3**

Pour la Location Longue Durée à Particuliers, en fonction de vos besoins et attentes, vous choisissez:

- **Votre véhicule:** Parmi tous les véhicules particuliers (VP) des marques du groupe FCA.
- **La durée du contrat :** Vous pouvez choisir de 12 à 60 mois (sauf BE-FREE).
- **Le kilométrage :** jusqu'à 200 000 kilomètres quel que soit la motorisation.
- **Avec ou sans apport**

Offre réservée aux particuliers

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA LLD À PARTICULIERS ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 4**

La LLD à particuliers est une solution de financement qui s'adapte en cours de vie (durée, kilométrage) et qui vous donne le choix de financer le véhicule avec ou sans apport. C'est une offre claire, simple avec une parfaite maîtrise de votre budget (garantie, entretien, assistance, dépréciation...) sans vous soucier de la revente de votre véhicule.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS INCLUSES DANS LA LLD À PARTICULIERS ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 5**

La LLD à particulier inclut:

- **Le contrat « Entretien »** : c'est une extension de la garantie de votre véhicule, son entretien intégral (pièces d'usure incluses) et son assistance 24h/24 pendant toute la durée de votre contrat de LLD.

Attention :

Si vous ne souhaitez pas souscrire à cette prestation, il vous sera demandé un dépôt de garantie équivalent à 2 loyers.

QUELLES PRESTATIONS PUIS-JE ASSOCIER À UN CONTRAT DE LLD À PARTICULIERS ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 6**

Les prestations disponibles en option sont les suivantes :

- La perte financière
- Le véhicule de remplacement
- Les pneumatiques

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR RESTITUER MON VÉHICULE ?

- **La Location Longue Durée à Particuliers / 7**

Au terme de votre contrat, le véhicule que vous louez doit être restitué en bon état de fonctionnement et entretenu. Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous proposons ce guide simple et complet dans lequel vous trouverez toutes les informations importantes liées à la restitution.

Cliquez sur [Guide de Contrat](#)

2. QUESTIONS SUR MON VÉHICULE EN LOCATION LONGUE DURÉE À PROFESSIONNELS

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)



1. Qu'est-ce que la Location Longue Durée à Professionnels ?
2. Quel type de véhicule puis-je choisir ?
3. Quelles sont les caractéristiques de la LLD à Professionnels ?
4. Quels sont les avantages de la LLD à Professionnels ?
5. Quelles sont les prestations associées disponibles avec la LLD à Professionnels ?
6. Quel est l'impact de la LLD à Professionnels sur ma comptabilité ?
7. Comment la LLD à Professionnels permet de maîtriser mon budget ?
8. Puis-je modifier mon contrat de LLD à Professionnels en cours de vie ?
9. Quelle est la procédure à suivre pour restituer mon véhicule ?

QU'EST-CE QUE LA LOCATION LONGUE DURÉE À PROFESSIONNELS ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 1**

La Location Longue Durée (LLD) à Professionnels est une formule de location simple qui vous garantit une gestion optimale de votre budget automobile et de votre parc de véhicules professionnels. En échange d'un loyer fixe vous disposez d'un véhicule et selon vos souhaits nous nous chargeons de l'ensemble des prestations liées à son utilisation,

entretien, assurance, pneumatiques, carte carburant, etc.

QUEL TYPE DE VÉHICULE PUIS-JE CHOISIR ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 2**

Quel que soit le type de contrat en Location Longue Durée à Professionnels, vous êtes libre de choisir n'importe quel type de véhicule et d'options parmi l'ensemble des marques du groupe **FCA** :

- **Fiat**
- **Fiat Professional**
- **Abarth**
- **Alfa Romeo**
- **Jeep**

Ainsi que de **notre partenaire**

- **Jaguar et Land Rover**

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LLD À PROFESSIONNELS ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 3**

Pour la Location Longue Durée à Professionnels, en fonction de vos besoins et attentes, vous choisissez :

- **Votre véhicule** : Tous les types de véhicules, en tant que Véhicule Particulier (VP), Véhicule Particulier Commercial (VPC) ou Véhicule Utilitaire Léger (VUL)
- **La durée du contrat** : Vous pouvez choisir de 12 à 60 mois (sauf BE-FREE PRO).
- **Le kilométrage** : jusqu'à 200 000 kilomètres quel que soit la motorisation.
- **Avec ou sans apport**

Offre réservée aux professionnels.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA LLD À PROFESSIONNELS ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 4**

La Location Longue Durée à Professionnels est une formule locative simple qui vous garantit souplesse et mobilité. Vous choisissez les paramètres de votre contrat en fonction de vos besoins, vous roulez et en fin de contrat vous restituez votre véhicule chez votre concessionnaire sans vous soucier de sa revente.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ASSOCIÉES DISPONIBLES AVEC LA LLD À PROFESSIONNELS ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 5**

les prestations associées disponibles sont les suivantes :

- **Le contrat « Entretien » : garantie / entretien / assistance 24h/24**
- **Le véhicule de remplacement**
- **La perte financière**
- **Les pneumatiques**
- **La carte carburant**
- **L'extension de garantie**
- **L'assurance du véhicule**

QUEL EST L'IMPACT DE LA LLD À PROFESSIONNELS SUR MA COMPTABILITÉ ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 6**

Les véhicules loués en Location Longue Durée à Professionnels passent en charges déductibles* sur vos frais de fonctionnement (charges d'exploitation) et non en frais d'investissement (immobilisations), ce qui vous permet de préserver la capacité financière d'endettement de votre société pour, par exemple, investir et développer votre activité.

*Dans la limite des dispositions fiscales en vigueur.

COMMENT LA LLD À PROFESSIONNELS PERMET DE MAÎTRISER MON BUDGET ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 7**

Le loyer est fixe (mensuel ou trimestriel) et est défini en fonction des prestations que vous aurez choisies. Ce loyer vous garantit une gestion optimale de votre budget automobile pendant toute la durée de votre contrat, il n'y a ni surprise, ni à-coup pour votre trésorerie. Le coût d'utilisation de votre véhicule ou de votre flotte est budgétisé dès le 1^{er} jour.

PUIS-JE MODIFIER MON CONTRAT DE LLD À PROFESSIONNELS EN COURS DE VIE ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 8**

Vous avez la possibilité en cours de contrat de modifier la durée et/ou le kilométrage et les éventuelles prestations associées. Votre budget automobile est donc toujours parfaitement ajusté à l'utilisation réelle de votre véhicule. Vous pouvez modifier les paramètres de votre contrat de LLD jusqu'à 6 mois avant sa fin.

QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR RESTITUER MON VÉHICULE ?

- **La Location Longue Durée à Professionnels / 9**

Au terme de votre contrat, le véhicule que vous louez doit être restitué en bon état de fonctionnement et entretenu. Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous proposons ce guide simple et complet dans lequel vous trouverez toutes les informations importantes liées à la restitution.

Cliquez sur [Guide Fin de Contrat](#)

3. QUESTIONS SUR LES CONTRATS «ATOUT SERVICES» ET «ENTRETIEN»

1. Que sont les contrats « Atout Services » et « Entretien » ?
2. Que comprennent les contrats « Atout Services » et « Entretien » ?
3. Quel est le niveau de couverture des contrats « Atout Services » et « Entretien » ?
4. Quelle est la durée d'un contrat « Atout Services » ou « Entretien » ?
5. Qu'est-ce que l'entretien VIP et que comprend-t-il ?
6. Que couvre la prestation entretien dans le contrat « Atout Services » ou « Entretien » ?
7. Quel document dois-je avoir en ma possession en cas de panne, entretien ou réparation ?
8. Quelles marques bénéficient de ces prestations ?
9. Qui peut bénéficier de cette prestation ?
10. Les contrats « Atout Services » et « Entretien » sont-ils disponibles avec tous les financements ?
11. En tant que Particulier, est-ce qu'il y a des services complémentaires ?
12. En tant que Professionnel, est-ce qu'il y a des services complémentaires ?
13. Peut-on souscrire tardivement à ces prestations et pour quel type de véhicule ?
14. Quels sont les avantages des contrats « Atout Services » et « Entretien » ?
15. Comment contacter la plateforme « Atout Services » et « Entretien » ?



Cliquez [ici](#)
 Pour retourner au
 sommaire
 [principal](#)

QUE SONT LES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 1

Ce sont avant tout des prestations de **garantie / entretien / assistance 24h/24** auxquelles peuvent être associés différents services en option.

Ils vous permettent de bénéficier d'une prise en charge complète de votre véhicule, **quel qu'en soit le mode d'achat ou de financement.**

QUE COMPRENNENT LES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » ?

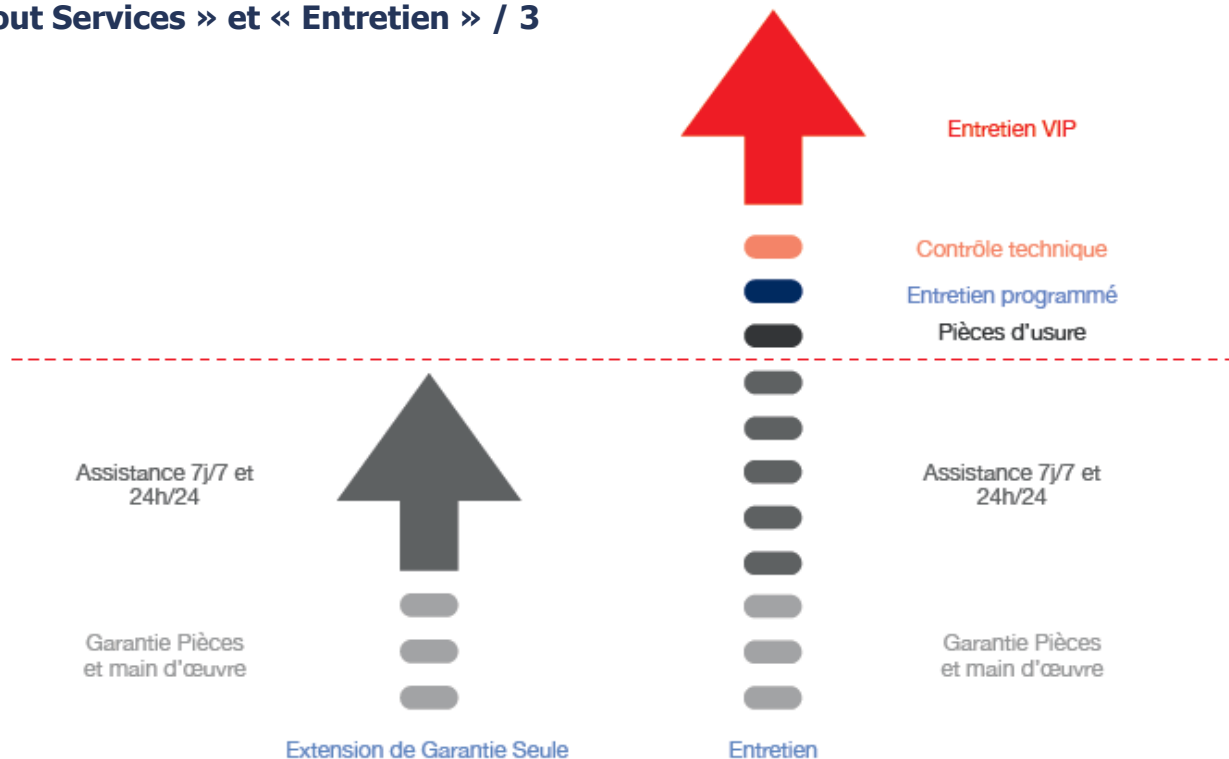
- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 2

Prestations incluses:

- **Garantie**
- **Entretien**
- **Entretien V.I.P (service jockey)**
- **Assistance**

QUEL EST LE NIVEAU DE COUVERTURE DES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 3



QUELLE EST LA DURÉE DES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 4

Avec les contrats « Atout Services » et « Entretien », votre véhicule peut-être couvert **jusqu'à 5 ans ou 200 000 kilomètres, au premier des deux termes échu.**

QU'EST-CE QUE L'ENTRETIEN VIP ET QUE COMPREND-T-IL ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 5

C'est un service jockey qui vous est proposé pour vos entretiens programmés.

Vous communiquez à notre plateforme « Atout Services » et « Entretien » la date et l'heure de votre rendez-vous chez le réparateur agréé le plus proche et nous viendrons récupérer votre véhicule sur le lieu de votre choix (domicile, travail, lieu de vacances...).

Il est ensuite déposé pour son entretien et nous mettrons à votre disposition un taxi pour venir le récupérer une fois la révision effectuée.

QUE COUVRE LA PRESTATION ENTRETIEN DANS LE CONTRAT « ATOUT SERVICES » OU « ENTRETIEN » ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 6

L'entretien couvre :

- Les opérations de vidange, d'entretien et de contrôle aux périodicités figurant sur le carnet d'entretien du constructeur
- La main-d'œuvre et la fourniture des pièces, lubrifiants et ingrédients
- Le remplacement des pièces d'usure (batterie, balais d'essuie-glace, ampoules...)
- Les réparations mécaniques
- La prise en charge du contrôle technique

Pour en savoir plus sur le détail de ces prestations, veuillez vous rapprocher de votre distributeur

QUEL DOCUMENT DOIS-JE AVOIR EN MA POSSESSION EN CAS DE PANNE, ENTRETIEN OU RÉPARATION ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 7

Sur simple présentation de ma carte accréditive que j'ai reçu par courrier, mon véhicule sera pris intégralement en charge par Leasys France.

QUELLES MARQUES BÉNÉFICIENT DE CES PRESTATIONS ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 8

Les marques du groupe FCA (Fiat, Alfa Romeo, Lancia, Fiat Professional, Abarth, Jeep®) et nos partenaires (Jaguar et Land Rover)



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE PRESTATION ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 9

Les particuliers et les professionnels

LES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » SONT-ILS DISPONIBLES AVEC TOUS LES FINANCEMENTS ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 10

	Atout Services	Entretien
Crédit (VAC)	●	×
LOA / Crédit-bail	●	×
LOA Ballon / Crédit-bail Ballon	●	×
Location Longue Durée à Particuliers	×	●
Location Longue Durée à Professionnels	×	●
BE-FREE	×	●
BE-FREE PRO	×	●

EN TANT QUE PARTICULIER, EST-CE QU'IL Y A DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 11

En Option

- Le véhicule de remplacement (durées et prestations étendues par rapport à la formule de base)
- Les pneumatiques

EN TANT QUE PROFESSIONNEL, EST-CE QU'IL Y A DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / 12

En Option

- Le véhicule de remplacement (durées et prestations étendues par rapport à la formule de base)
- Les pneumatiques
- La carte carburant
- L'assurance tous risques

PEUT-ON SOUSCRIRE TARDIVEMENT À CES PRESTATIONS ET POUR QUEL TYPE DE VÉHICULE ?

- « **Atout Services** » et « **Entretien** » / **13**

Pour les véhicules neufs (VN) **jusqu'à 12 mois** et ayant parcouru **moins de 20 000 km** après la date de première immatriculation.

QUELS SONT LES AVANTAGES DES CONTRATS « ATOUT SERVICES » ET « ENTRETIEN » ?

- « Atout Services » et « Entretien » / 14

Avoir un budget maîtrisé

Votre mensualité reste fixe pendant toute la durée de votre contrat.

Le « zéro » imprévu

Avec « Atout Services » et « Entretien », vous bénéficiez d'une couverture complète de votre véhicule, ce qui vous évite des dépenses imprévues pendant toute la durée de votre contrat.

Avoir une formule qui s'adapte à vos besoins

Pendant toute la durée de votre contrat, vous pouvez modifier la durée, le kilométrage et les éventuelles prestations optionnelles : vous ajustez ainsi votre contrat à vos besoins. Le contrat est également cessible en cas de revente du véhicule.

La simplicité d'utilisation

Prise en charge de votre véhicule sur simple présentation de votre carte accréditive « Atout Services » et « Entretien ».

- « Atout Services » et « Entretien » / 15

Si vous devez contacter la plateforme « Atout Services » ou « Entretien » pour bénéficier de l'assistance 24h/24, du service VIP ou obtenir un renseignement, un seul numéro (vert) : 0 800 100 215.

Numéro valable uniquement après souscription.

4. QUESTIONS SUR L'ASSISTANCE ET LE REMORQUAGE

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)

1. [Comment fonctionne l'assistance ?](#)
2. [Est-ce que l'assistance est valable partout en France comme à l'étranger ?](#)
3. [En cas de panne, où est-remorqué mon véhicule ?](#)
4. [Si mon véhicule est remorqué, quels sont les services disponibles ?](#)



COMMENT FONCTIONNE L'ASSISTANCE ?

- **L'assistance et le remorquage / 1**

Assistance 24H/24, 365 jours par an en cas de panne, d'accident, de tentative de vol et de vol.

EST-CE QUE L'ASSISTANCE EST VALABLE PARTOUT EN FRANCE COMME À L'ÉTRANGER ?

- **L'assistance et le remorquage / 2**

La prestation est disponible:

- En France, au cours de tout déplacement privé ou professionnel,
- A l'Étranger, au cours de tout déplacement privé ou professionnel, d'une durée n'excédant pas 90 jours consécutifs.

Les prestations d'assistance s'appliquent à l'ensemble des pays de la carte verte.

EN CAS DE PANNE, OÙ EST-REMORQUÉ MON VÉHICULE ?

- **L'assistance et le remorquage / 3**
- L'Assisteur organise, selon les disponibilités locales et la réglementation en vigueur, le dépannage sur place ou le remorquage du Véhicule (remorque ou la caravane comprises) vers le Distributeur Agréé vendeur s'il se trouve à moins de 50 kilomètres du lieu d'immobilisation (une tolérance de 10km est accordée)
- Si le Distributeur Agréé vendeur ne se trouve pas dans les 50km du lieu de l'immobilisation, le remorquage se fera vers le garage de la Marque le plus proche du lieu de l'immobilisation.

SI MON VÉHICULE EST REMORQUÉ, QUELS SONT LES SERVICES DISPONIBLES ?

- **L'assistance et le remorquage / 4**

Après remorquage, vous pouvez bénéficier des options suivantes :

- Un véhicule de remplacement, de catégorie équivalente, pour une durée maximum de 5 jours en cas d'accident ou de panne immobilisante ou non.
- Et/ou La prise en charge des frais d'hébergement
- Et/ou La prise en charge du rapatriement des passagers / poursuite du voyage

5. QUESTIONS SUR L'ASSURANCE PERTE FINANCIÈRE

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)



1. Qu'est-ce que la perte financière ?
2. Comment puis-je souscrire à la perte financière ?
3. Comment fonctionne la perte financière ?
4. Quels sont les avantages de la perte financière ?
5. Est-ce qu'il y a un contact pour avoir plus d'informations concernant la perte financière ?

QU'EST-CE QUE LA PERTE FINANCIÈRE ?

- **L'assurance Perte Financière / 1**

Prestation complémentaire d'assurance

- Couverture intégrale en cas de vol ou destruction totale de votre véhicule durant la période de financement de celui-ci.

COMMENT PUIS-JE SOUSCRIRE À LA PERTE FINANCIÈRE ?

- **L'assurance Perte Financière / 2**

Cette prestation peut être souscrite dans le cadre d'un financement en Location Longue Durée (uniquement pour des véhicules neufs).

COMMENT FONCTIONNE LA PERTE FINANCIÈRE ?

- **L'assurance Perte Financière / 3**

Dans le cadre d'un financement en LLD :

- Monsieur Dupont, Dirigeant d'une SARL, a souscrit un financement en LLD sur 36 mois pour un véhicule neuf d'une valeur de 25 000 €. Au bout de 12 mois, son véhicule est déclaré « volé » ou « épave ».
- Monsieur Dupont doit donc à LEASYS France la valeur du véhicule diminuée de 1% par mois écoulé depuis le début de sa location soit 22 000 € (25000 € - 12%).
- Son assureur décide de le rembourser à la valeur à dire d'expert soit la valeur neuve du véhicule amputée d'une décote de 30% soit 17 500 €.
- Avec l'assurance « Perte Financière », LEASYS France prend en charge la différence restant due. Dans le cas présent 4 500 € (22 000 € - 17 500 €).
- Le dossier de Monsieur Dupont est intégralement soldé, il peut commander son nouveau véhicule.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA PERTE FINANCIÈRE ?

- **L'assurance Perte Financière / 4**
- **Tranquillité d'esprit:** Le solde de votre contrat est sans surprise et sans écart de trésorerie
- **Maitrise du budget:** Le montant de la prestation « Perte Financière » est fixe pendant toute la durée de votre location.

EST-CE QU'IL Y A UN CONTACT POUR AVOIR PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LA PERTE FINANCIÈRE ?

- **L'assurance Perte Financière / 5**

En cas de questions, et/ou d'informations utiles concernant l'assurance « Perte Financière »,
un seul numéro: **01.30.16.74.69**

6. QUESTIONS SUR LE VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)

1. [Qu'est-ce que le Véhicule de Remplacement ?](#)
2. [Quels sont les niveaux de couvertures en cas d'immobilisation de mon véhicule ?](#)
3. [Quels sont les avantages du véhicule de remplacement ?](#)
4. [Qui dois-je contacter pour bénéficier d'un véhicule de remplacement?](#)



QU'EST-CE QUE LE VÉHICULE DE REMPLACEMENT ?

- **Le Véhicule de Remplacement / 1**

C'est un service, subordonné à la souscription du contrat « Entretien ».

Il permet d'étendre les caractéristiques de base du véhicule de remplacement en cas de:

- **Panne mécanique**
- **Accident**
- **Vol**
- **Tentative de vol**
- **Incendie du véhicule**

Avec OU sans franchise d'heures de main d'œuvre et d'immobilisation.

QUELS SONT LES NIVEAUX DE COUVERTURES EN CAS D'IMMOBILISATION DE MON VÉHICULE ?

- **Le Véhicule de Remplacement / 2**

Il y a 3 types d'options (en plus de la prestation de base) en fonction des différents cas d'immobilisation :

- STANDARD
- CONFORT
- CONFORT +

	Panne	Accident Tentative de Vol	Vol Epave	Révision/ Entretien
STANDARD (24h d'immobilisation/ 4h de main d'œuvre)	15 jours	15 jours	30 jours	Non
CONFORT (sans franchise d'immobilisation)	15 jours	30 jours	40 jours	Non
CONFORT+ (sans franchise d'immobilisation)	15 jours + 1 jour Pour révision du constructeur	30 jours	40 jours	24h

QUELS SONT LES AVANTAGES DU VÉHICULE DE REMPLACEMENT ?

- **Le Véhicule de Remplacement / 3**

Les avantages de la prestation Véhicule de Remplacement :

- Une mobilité garantie.
- Un véhicule de remplacement adapté à vos besoins: Le remplacement du véhiculé immobilisé, se fait en priorité sur la base d'un véhicule de catégorie similaire.
- **AUCUN** règlement ne vous est demandé.

QUI DOIS-JE CONTACTER POUR BÉNÉFICIER D'UN VÉHICULE DE REMPLACEMENT?

- **Le Véhicule de Remplacement / 4**

Pour bénéficier d'un véhicule de remplacement, un seul numéro à composer:

0.800.100.125

Numéro valable uniquement après souscription de la prestation

7. QUESTIONS SUR LA CARTE CARBURANT

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)

1. [Qu'est-ce que la carte carburant ?](#)
2. [Comment fonctionne la carte carburant ?](#)
3. [Quels sont les avantages de la carte carburant ?](#)



QU'EST-CE QUE LA CARTE CARBURANT ?

- **La carte carburant / 1**

Prestation complémentaire pouvant être souscrite dans le cadre d'un contrat de financement en LLD et/ou du contrat « Entretien » .

Elle est subordonnée à la prestation « Entretien ».

Disponible pour les parcs automobiles supérieurs ou égaux à 10 véhicules.

COMMENT FONCTIONNE LA CARTE CARBURANT ?

- **La carte carburant / 2**

Avec cette prestation, le contractant (en l'occurrence le gérant de parc) bénéficie d'une carte carburant par véhicule. Vous avez la possibilité de « personnaliser » ces cartes: adaptation en fonction de l'usage du véhicule.

Options disponibles :

- **Carburant**
- **Péages autoroutiers**
- **Parkings**
- **Lavages**
- **Lubrifiants**
- **Boutiques**

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CARTE CARBURANT ?

- **La carte carburant / 3**
- La gestion des cartes est assurée par LEASYS France.
- La TVA est détaillée par immatriculation et option(s).
- Facturation détaillée des consommations par quinzaine.
- Le prix du carburant est calculé sur le cours moyen défini par le pétrolier ou le prix à la pompe s'il est plus bas.
- Possibilité de bloquer les cartes le week-end, de plafonner le montant des retraits de carburant et des lavages.
- Gestion possible des cartes sur tous les véhicules de votre parc.

8. QUESTIONS SUR MYLEASYS

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)

1. [My Leasys : Qu'est-ce que c'est ?](#)
2. [Quelles sont les fonctionnalités de MyLeasys ?](#)
3. [Quels sont les avantages de My Leasys ?](#)



MYLEASYS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

- **MyLeasys / 1**



a pour but de mettre à votre disposition une gestion numérique et administrative détaillée, en temps réel, de votre parc automobile.

Il s'agit d'une application en ligne qui permet de gérer, planifier, analyser et suivre l'ensemble de votre flotte automobile au quotidien.

Application réservée aux gérants de parcs automobiles, sous réserve d'acceptation par Leasys France.

QUELLES SONT LES FONCTIONNALITÉS DE MYLEASYS ?

- **MyLeasys / 2**

MyLeasys permet de:

- Consulter les commandes de vos véhicules,
- Examiner l'état de votre parc automobile,
- Suivre tous les entretiens et réparations de votre flotte,
- Contrôler l'utilisation des cartes carburant (si vous y souscrivez),
- Accéder à des reporting de suivi et importer facilement les données.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE MYLEASYS ?

- **MyLeasys / 3**

Grâce à MyLeasys, vous pourrez obtenir facilement les informations suivantes:

- Les factures,
- La carte carburant (Disponible pour les parcs de 10 véhicules ou +),
- Les contrats de pré-livraison,
- La gestion des amendes,
- Les rapports d'incidents,
- Le suivi des entretiens,
- Les contrats expirés.

9. QUESTIONS SUR LES PNEUMATIQUES

Cliquez [ici](#)

Pour retourner au
sommaire
[principal](#)

1. Qu'est-ce que l'option « Pneumatiques » ?
2. Quelles sont les prestations affiliées à l'option « Pneumatiques » ?
3. Est-ce qu'il y a des options disponibles avec la prestation « Pneumatiques » ?
4. Quels sont les avantages de la prestation « Pneumatiques » ?
5. Qui dois-je contacter pour le remplacement des pneumatiques ?



QU'EST-CE QUE L'OPTION «PNEUMATIQUES » ?

- **Les pneumatiques / 1**

C'est une prestation subordonnée au contrat « Entretien », qui permet de bénéficier du remplacement d'un certain nombre de pneumatiques.

Le montant de la prestation est calculé de la manière suivante :

Nombre + Type + Dimension des pneumatiques

La prestation peut être souscrite dans le cadre d'un financement en Location Longue Durée, et/ou du contrat « Entretien » ou « Atout Services ».

QUELLES SONT LES PRESTATIONS AFFILIÉES AU SERVICE « PNEUMATIQUES » ?

- **Les pneumatiques / 2**

La couverture de la prestation « pneumatiques » est la suivante :

- Le contrôle et le réglage de la géométrie (en cas d'usure normale)
- La fourniture des pneumatiques
- La main d'œuvre nécessaire au remplacement
- La fourniture et la pose de la valve
- L'équilibrage
- La réparation des crevaisons

EST-CE QU'IL Y A DES OPTIONS DISPONIBLES AVEC LA PRESTATION « PNEUMATIQUES » ?

- **Les pneumatiques / 3**

En option :

- Prestation pneus hiver incluant 1 pose et dépose par an.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA PRESTATION « PNEUMATIQUES »?

- **Les pneumatiques / 4**
- La budgétisation du poste « pneumatiques ».
- La prise en charge des crevaisons légères.
- Un réseau national des fournisseurs.
- L'assurance de bénéficier de pneus toujours en bon état pour la sécurité des utilisateurs.

QUI DOIS-JE CONTACTER POUR LE REMPLACEMENT DES PNEUMATIQUES ?

- **Les pneumatiques / 5**

Pour bénéficier du **remplacement des pneumatiques**, un seul numéro : 0 800 100 215

Numéro valable uniquement après souscription de la prestation

10. QUESTIONS SUR L'ASSURANCE TOUS RISQUES

Cliquez [ici](#)
Pour retourner au
sommaire
[principal](#)



1. [Comment souscrire à la prestation « assurance tous risques »?](#)
2. [Quel est le niveau de couverture de la prestation « assurance tous risques » ?](#)
3. [Quelle est la couverture de la prestation « Protection du conducteur » ?](#)
4. [Quels sont les avantages de l'assurance tous risques ?](#)
5. [Qui assure la gestion de mon contrat d'assurance tous risques ?](#)
6. [Qui dois-je contacter pour avoir plus d'information concernant l'assurance tous risques?](#)

COMMENT SOUSCRIRE À LA PRESTATION « ASSURANCE TOUS RISQUES »?

- **L'assurance tous risques / 1**

Cette prestation peut être souscrite dans le cadre d'un financement en Location Longue Durée (LLD). Elle est subordonnée à la prestation « Entretien ».

QUEL EST LE NIVEAU DE COUVERTURE DE LA PRESTATION « ASSURANCE TOUS RISQUES » ?

- **L'assurance tous risques / 2**

Couverture de la prestation « assurances »

Notre contrat d'assurance tous risques « Sociétés » vous offre des garanties étendues, y compris une option de garantie sécurisante « Protection du conducteur » :

• Responsabilité Civile	• Bris de glace
• Défense/Recours	• Catastrophes Naturelles (franchise légale)
• Dommages Tous Accidents (avec franchise)	• Forces de la Nature (franchise applicable à la garantie Catastrophes Naturelles)
• Incendie	• Frais de remorquage
• Vol (avec franchise)	• Perte financière

QUELLE EST LA COUVERTURE DE LA PRESTATION « PROTECTION DU CONDUCTEUR » ?

- **L'assurance tous risques / 3**

La couverture de la prestation « Protection du conducteur » est la suivante :

- **L'usage du véhicule** s'étend à tous les déplacements privés et professionnels pour toute personne habilitée à conduire le véhicule assuré.
- **Les franchises:** le montant des franchises est en fonction de la catégorie du véhicule.
- **Seule la franchise légale liée à la garantie « Catastrophes Naturelles »** est déterminée par décret.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE « L'ASSURANCE TOUS RISQUES » ?

- **L'assurance tous risques / 4**

Les avantages:

- Une meilleure gestion des sinistres.
- Une gestion simplifiée.
- Un interlocuteur unique à votre écoute.
- Prime d'assurance la plus compétitive.

QUI ASSURE LA GESTION DE MON CONTRAT D'ASSURANCE TOUS RISQUES ?

- **L'assurance tous risques / 5**

La gestion du contrat est assurée intégralement par LEASYS France, ce qui vous garantit :

- Un seul interlocuteur,
- Un accompagnement par téléphone au 01 30 16 72 39,
- Une prise en charge "intégrale" (franchise comprise) des frais de réparations suite à un accident,
- Vous n'avez donc pas d'avance de fonds à faire. La franchise vous est refacturée à posteriori,
- Un reporting des sinistres vous est envoyé à votre demande.

QUI DOIS-JE CONTACTER POUR AVOIR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT L'ASSURANCE TOUS RISQUES?

- **L'assurance tous risques / 6**

Pour une demande de devis, un accompagnement technique ou pour déclarer un sinistre;

un seul numéro: **01.30.16.74.69**

Adresse mail : **leasys@verspieren.com**

Thank you

